

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFARGE
(Euronext Paris)

Par courrier du 2 avril 2008, complété par des courriers du 3 et 4 avril, Nassef Sawiris a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mars 2008, de concert avec les sociétés NNS Holding Sàrl (1) et NNS Holding (2), les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société LAFARGE et détenir de concert 25 533 963 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 13,09% du capital et 12,17% des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Nassef Sawiris	1 143	ns	1 143	ns
NNS Holding Sàrl (1)	22 500 000	11,53	22 500 000	10,73
NNS Holding (2)	3 032 820	1,55	3 032 820	1,45
Total	25 533 963	13,09	25 533 963	12,17

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par la société NNS Holding Sàrl de 22 500 000 actions LAFARGE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée (4) décidée par l'assemblée générale extraordinaire de LAFARGE réunie le 18 janvier 2008.

Par ailleurs, il est précisé que NNS Holding Sàrl a acquis le 31 mars 2008, l'intégralité des actions LAFARGE détenues par NNS Holding et à ce titre détient 25 532 820 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 13,08% du capital et 12,17% des droits de vote de cette société (3).

(1) Société à responsabilité limitée sise 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, contrôlée par des trusts constitués par les membres de la famille Sawiris, y compris M. Nassef Sawiris.

(2) NNS Holding est contrôlée par un trust constitué par M. Nassef Sawiris.

(3) Sur la base d'un capital composé de 195 138 415 actions représentant 209 736 140 droits de vote.

(4) Apport de l'activité ciment d'Orascom.